

Direction Juridique
Pôle Digital et Distribution
Mobile : +33 (0)6 48 39 24 61
florence.charbonnier@laposte.fr

Paris, le 28 octobre 2025

Association Avenir de la
Langue française
Monsieur Serge DUBIEF
BP 6
77 430 Champagne
sur Seine

Objet : utilisation des termes « supply chain »

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 2 septembre 2025 aux termes duquel vous demandez à La Poste de cesser d'utiliser les termes « supply chain » sur ses véhicules.

Cette expression contreviendrait à l'article 3 de la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Après avoir examiné attentivement votre demande, il a été décidé d'ajouter un astérisque après les termes « supply chain » et en renvoyant à la mention « chaîne d'approvisionnement » qui figurera à proximité du message afférent à la puissance logistique de La Poste.

Ce principe sera appliqué sur les nouveaux véhicules entrant dans le parc de La Poste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Florence CHARBONNIER



Juriste Expert